

ASSEMBLÉE NATIONALE

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

AMENDEMENT

N° 986

présenté par

M. Bazin, Mme Anthoine, M. Cattin, Mme Corneloup, M. Door, M. Lurton, M. Hetzel,
M. Ramadier et M. Viala

ARTICLE 3

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.